

EPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

729/2025

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Objet : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Spectacle pyrotechnique de La Plisson - Site de la Pyramide

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2542-2 à 2542-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs, modifié ;

Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinées au théâtre modifié ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2010 pris en application du décret susmentionné ;

Vu la demande de Monsieur Elvis KOUATER, organisateur du spectacle, demeurant ADDF, BP 13, 68110 CHATILLON EN BAZOIS ;

Vu la déclaration dont le récépissé a été délivré sous la référence 2025/143 en date du 15/10/2025 ;
Vu les annexes 1 et 2 au présent arrêté ;

Considérant l'attestation d'assurance Responsabilité Civile du prestataire, FESTIFIRE, représentée par M. Jean-Pierre GRANDET ;

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le tir de feux d'artifices sur le territoire de la commune ;

- ARRETE -

Article 1 : Monsieur Elvis KOUATER est autorisé à faire un spectacle pyrotechnique le samedi 15 novembre 2025 sur le site de la Pyramide à 21h30 ;

Article 2 : La mise en œuvre du spectacle pyrotechnique est placée sous la responsabilité du prestataire FESTIFIRE, représentée par M. Jean-Pierre GRANDET, chargé de veiller au transport et à la réception des artifices, au montage et à l'exécution du spectacle pyrotechnique, conformément aux règles de sécurité en vigueur. M. Jean-Pierre GRANDET doit être titulaire d'un certificat de qualification F4/T2 et d'un agrément préfectoral en cours de validité à la date du tir si utilisation d'articles pyrotechniques de catégories F4/T2 ;

Article 3 : Le prestataire s'engage à respecter le plan et le récapitulatif des produits joints en annexes 1 et 2 au présent arrêté. La zone de tir sera délimitée par un barriérage de sécurité, et interdite au public durant les phases de montage, tir et nettoyage du spectacle. Elle comportera des moyens de lutte contre l'incendie, dimensionnés en fonction de la nature des risques ;

Article 4 : L'organisateur s'engage à mettre en place les moyens de sécurité et de secours ;

Article 5 : La signalisation est à la charge du demandeur et sous sa responsabilité ;

Article 6 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 29 octobre 2025

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
Publié ou notifié le 10 NOV. 2025

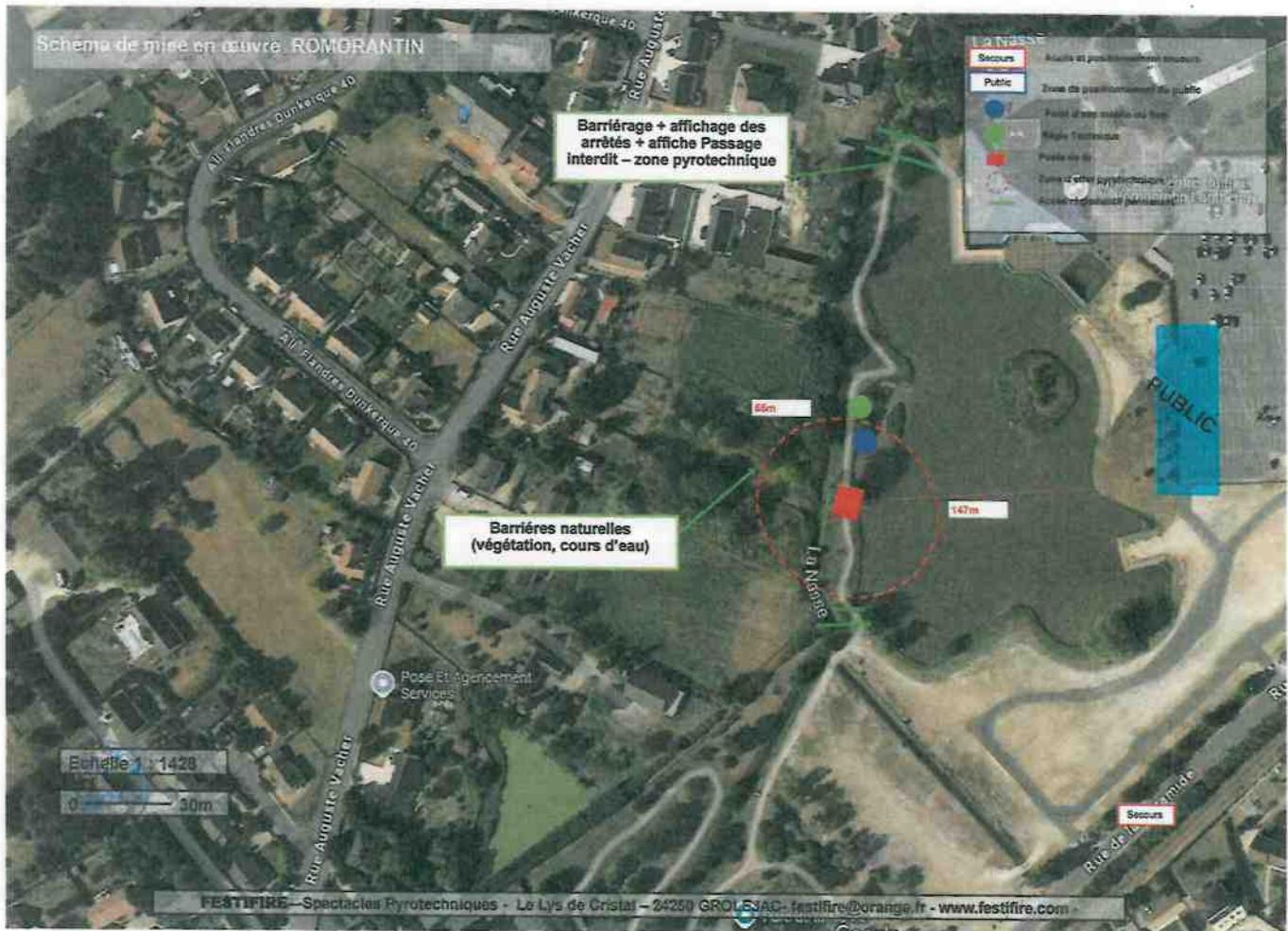
Date de mise en ligne sur le site internet : **12 NOV. 2025**

Par délégation du Maire,
L'Adjoint,



Philippe SEGUIN

Annexe 1



Annexe 2

RECAPITULATIF PRODUITS

Référence	Désignation	Cal	Cl	DR	Num. agrément	Activ Gr.	Distr Sec. m	Matière	QTE Active
03018-63	Batt. 18 mm 300 cps PAF Cligno Rouge + Sifflets	18	F4	1.4G	En cours	2 400	45m	1	2400
02018C	Batt. 18 mm 200 cps Jimbaran 3	18	F2	1.4G	1008-F2-69254057	1 100	25m	1	1100
03220-A	PANDAWA A - 320 départs	20	F2	1.4G	1008-F2-69253874	1 920	25m	1	1920
02022-37	Batt. 20 mm 20 cps Bombettes Filet d'Or avec Tronc Bleu	20	F2	1.4G	1008-F2-69254048	124	8m	2	248
01519-09CE	Batt. 20 mm 150 cps Hévéa Moldave Argent	20	F4	1.4G	1008-F4-69245806	1 740	30m	1	1740
01519-08CE	Batt. 20 mm 150 cps Hévéa Moldave Rouge	20	F4	1.4G	1008-F4-69245806	1 740	30m	1	1740
02022-37	Batt. 20 mm 20 cps Bombettes Filet d'Or avec Tronc Bleu	20	F2	1.4G	1008-F2-69254048	124	8m	2	248
03620-24	Batt. 20 mm 36 cps Cheveux d'Anges	20	F2	1.4G	1008-F2-69254050	260	8m	1	260
03819-44	Batt. 20 mm 36 cps ROF	20	F2	1.4G	1008-F2-69254050	328	8m	1	328
01424-81CE	Batt. 24 mm 144 cps Comètes Filet d'Or	24	F4	1.4G	1008-F4-69245809	2 004	36m	1	2004
07224-30CE	Batt. 24 mm 72 cps Hévéa FA Multicolore	24	F4	1.4G	1008-F4-69254332	1 591	25m	1	1591
08024-02CE	Batt. 24 mm 80 cps Hévéa Tournant Bleu	25	F4	1.4G	1008-F4-69254323	959	36m	1	959
08024-06CE	Batt. 24 mm 80 cps Hévéa Tournant Rouge	25	F4	1.4G	1008-F4-69254323	949	36m	1	949
02525-43	Batt. 25 mm 25 cps Bombes Rouges & Vertes + Sifflets	25	F2	1.4G	1008-F2-69254048	281	8m	2	562
04025FB	Batt. 25 mm 40 cps éventail Comète Frisson Blanc	25	F3	1.4G	1008-F3-69248602	520	25m	1	520
04026RO	Batt. 25 mm 40 cps éventail Mosaïques Roses	25	F3	1.4G	1008-F3-69248603	660	25m	2	1320
04530-82	Batt. 25 mm 45 cps Séquencées PAF Or et Bleu + Bbe Filet d'Or	25	F3	1.4G	1008-F3-69244484	724	30m	1	724
05725-30	Batt. 25 mm 57 cps Paradis Perdu	25	F2	1.4G	1008-F2-69254063	600	8m	1	600
07625-13	Batt. 25 mm 76 cps Le Mystérieux Effet	25	F3	1.4G	1008-F3-69254055	1 030	25m	1	1030
01330-15	Batt. 30 mm 13 cps Portugal Filet d'Or Vert	30	F3	1.4G	1008-F3-69254053	338	25m	1	338
01331-FOS	Batt. 30 mm 13 départs Eventail Nappe Portugal Ség Filet d'Or	30	F4	1.4G	1170-F4-03188	325	45m	1	325
01932-10CE	Batt. 30 mm 19 cps Plumet Violet	30	F2	1.4G	1008-F2-69254320	415	8m	1	415
02030AS1	Batt. 30 mm 20 cps Trc et Fleurs Assorti 1	30	F3	1.4G	1008-F3-69254049	335	25m	1	335
05035-30	Batt. 35 mm 50 cps Tronc + Bbes Multicolores	35	F4	1.4G	1008-F4-69254061	2 091	35m	1	2091
01644-13	Batt. 45 mm 16 cps TB Bombes Cliquantes Argent	45	F4	1.4G	1008-F4-69254062	592	45m	2	1184
01644-19	Batt. 45 mm 16 cps TB Bombes Filet d'Or	45	F4	1.4G	1008-F4-69254062	592	45m	1	592
15202R	Bengale Rouge 60 sec. AE	55	T1	1.4G	0163-T1-3517	70	15m	8	560

MATIERE ACTIVE TOTALE

25418